

## Edito



**«Le groupe UDI a joué  
un rôle constructif sur  
ce texte »**

Après 82 heures en Commission Spéciale et 106 heures dans l'hémicycle, le projet de loi pour la croissance et l'activité présenté par le Ministre de l'Economie Emmanuel Macron suscite des débats intenses dépassant souvent les lignes politiques classiques. Depuis le début du processus législatif sur ce texte, le groupe UDI a joué un rôle constructif en rencontrant le Ministre début janvier, en participant activement aux travaux de la Commission spéciale et en défendant des dizaines d'amendements, notamment en faveur des entreprises.

Dans le contexte économique actuel, le titre II intitulé « stimuler l'innovation et l'investissement » propose des avancées pour accélérer le développement des entreprises. Les débats ont notamment permis des avancées sur deux problématiques portées par notre groupe : d'une part, le besoin de fonds propres des PME et ETI en proposant la relance des Bourses régionales dans une démarche de financement territorial de proximité, d'autre part, le besoin de trésorerie en autorisant les crédits entre deux entreprises ayant des relations commerciales sur des prêts inférieurs à 2 ans. Nos territoires pourront ainsi jouer un rôle essentiel en rapprochant les épargnants des entreprises de leurs régions. Cette mobilisation de l'épargne régionale permettra de stimuler très fortement les investissements productifs créateurs d'emplois.

En outre, il est impératif que les entreprises françaises puissent reconstituer rapidement leur trésorerie. Grâce à un amendement adopté en séance, un donneur d'ordres pourra ainsi aider ses sous-traitants qui, en dépit d'une qualité de production inchangée, n'auraient pas les moyens financiers de faire face à une augmentation de leurs commandes.

L'adoption de ces amendements UDI permet d'envoyer un signal très positif et audacieux vers les entreprises car depuis la crise de 2008, la baisse d'activité, la contraction des marges et l'alourdissement des besoins en fonds de roulement ont entraîné une dégradation significative, particulièrement les PME, de leur trésorerie.

*Jean-Christophe Fromantin, Député des Hauts-de-Seine*

## Questions au Gouvernement

« Monsieur le ministre, avons-nous fait, en tant qu'Européens, tout le travail de prévention nécessaire face aux actes terroristes, par nature volatiles ? N'y a-t-il pas aujourd'hui manière et matière à travailler davantage en commun avec notre voisinage européen ? À l'aune du prochain Conseil européen, allez-vous ainsi poser clairement les bonnes questions à nos vingt-sept partenaires, afin qu'ils remplissent, comme le Président de la République les y a incités, leur devoir ? »

**Philippe Folliot, Député du Tarn, 11 février**

"Les terroristes islamistes sont régulièrement désignés comme des « combattants » par vos ministres et dans les notes de service, françaises ou européennes. Or, l'utilisation de ce terme est une faute sémantique et morale : comment ose-t-on utiliser le même terme pour qualifier les héros de la France, anciens combattants, et ces lâches barbares ? Non ! Ces hommes qui lapident et violent des femmes, qui égorgent des innocents, qui brûlent vifs des otages, sont tout sauf des combattants. Comme nous l'enseigne Austin, philosophe du droit, nommer et dire, c'est déjà faire. Et nommer notre ennemi est un premier pas indispensable dans la lutte contre ce fléau. »

**Meyer Habib, Député des Français de l'étranger, 11 février**

## Projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République

- ★ Ce projet de loi constitue le troisième volet de la réforme des territoires souhaitée par le Président de la République, après la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et le projet de loi relatif à la délimitation des régions. Ce texte est présenté comme **la phase supposée faire le lien entre le contenant – la carte – et le contenu – les compétences.**
- ★ Il propose une nouvelle organisation territoriale de la République en substituant **à la clause de compétence générale qui permettait jusqu'à présent aux régions et aux départements d'intervenir en dehors de leurs missions principales, des compétences précises confiées par la loi à un niveau de collectivité.**
- ★ Les régions devraient ainsi notamment assurer, aux côtés de l'État, **la responsabilité du développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation des entreprises.**

### Vu du groupe UDI

- ★ Le groupe UDI exprime à nouveau son regret que **le Parlement n'ait pu examiner ensemble la question des compétences et celle du périmètre des régions.**
- ★ **La carte aurait dû être dessinée**, en tenant compte d'un certain nombre de paramètres, en veillant à ce que les régions restent en mesure **d'arbitrer les équilibres entre métropoles, villes moyennes et territoires ruraux, en recherchant leur dimension optimale, avec pour horizon l'établissement d'une meilleure efficacité publique, à un moindre coût.**
- ★ **La question des dimensions régionales ne peut se poser que dans ce cadre, en tenant compte de ces différentes problématiques, en abordant le sujet dans sa globalité.** On peut craindre que l'agrandissement considérable de certaines régions ne justifie demain le maintien en l'état des départements et ne transforme donc ce choix en non-choix.
- ★ **Le non choix caractérise l'action du Gouvernement en matière de réforme territoriale.** Sa vision de la réforme est toujours inconnue et incertaine.
- ★ **Ce manque de vision se perçoit particulièrement à travers les multiples hésitations du Gouvernement** qui a changé de pied à plusieurs reprises, notamment sur la clause de compétence générale et sur la suppression des départements.
- ★ **L'examen de ce projet de loi débute ainsi dans un contexte d'incertitudes et s'annonce d'ores et déjà comme une occasion ratée.**
- ★ Ce deuxième volet de la réforme territoriale s'apparente davantage à **un simple texte de répartition des compétences, une addition de mesures plus ou moins cohérentes, sans grande vision d'ensemble.**
- ★ En outre, sont absents de ce projet de loi **deux piliers fondamentaux que sont la réforme de l'Etat et les ressources financières des collectivités.** Une réforme territoriale digne de ce nom se devait d'être associée à une réforme de la fiscalité locale permettant d'accroître l'autonomie des collectivités territoriales et d'aboutir à une fiscalité efficace et plus lisible pour les citoyens.

# Dans la presse

«**Nous espérons de toutes nos forces que le Président aborde un sujet essentiel qui met à mal notre cohésion nationale : la situation économique et sociale dramatique de notre pays** » - communiqué - 5 février 2015

« Comme j'avais eu l'occasion de le dire lors de l'hommage aux victimes des attentats le 13 janvier dernier au nom du groupe UDI, nous serons aux côtés du Président de la République, au service de l'intérêt supérieur de la Nation, pour apporter une réponse à la hauteur de la menace qui pèse sur la France, patrie des Droits de l'Homme.

Le Président a aujourd'hui réaffirmé vouloir prolonger l'esprit du 11 janvier, nous le souhaitons aussi. Aussi, nous réaffirmons aujourd'hui notre soutien aux différentes annonces de l'exécutif depuis le 11 janvier pour autant, qu'avons-nous entendu de plus aujourd'hui : un projet de loi sur le renseignement, la laïcité au cœur de l'enseignement de l'école de la République, le lancement d'un plan numérique à l'école, la lutte contre le décrochage scolaire, le service civique universel, la réserve citoyenne ... toutes ces propositions ne sont malheureusement pas des annonces puisque nous avons déjà eu l'occasion de les entendre, et de les commenter.

Nous espérons de toutes nos forces que le Président aborde un sujet essentiel qui met à mal notre cohésion nationale : la situation économique et sociale dramatique de notre pays. Force est de constater que volontairement ce sujet n'a été qu'effleuré et que le Président une nouvelle fois n'a évoqué que le pacte de responsabilité et le projet de loi pour la croissance et l'activité dont nous savons qu'ils sont bien en-deçà des défis cruciaux que doit affronter notre pays. Ainsi, l'annonce de la création d'une agence nationale pour l'économie sur le territoire, si elle peut constituer une piste, ne peut être l'unique réponse au chômage de masse, qui ne cesse de croître, et à la désespérance tous les jours plus grande de millions de Français ».

## A suivre

**Mardi 17 février : vote solennel sur la loi « Macron » et début de l'examen du projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République.**

## En bref

### Questions sur la politique budgétaire

Dans le cadre de la semaine du contrôle, le groupe UDI a souhaité interroger le Gouvernement sur sa politique budgétaire. Plusieurs thèmes ont pu être ainsi évoqués.

- ★ **Jean-Paul Tuiava et Philippe Gomes** ont souhaité connaître les intentions du Gouvernement quant à **l'extension du crédit d'impôt compétitivité emploi**, le CICE, mis en place depuis 2013 par le Gouvernement **et qui ne s'applique toujours pas dans les collectivités d'outre-mer.**
- ★ À l'occasion des débats sur la loi de finances pour 2015, **le Gouvernement a indiqué qu'une évaluation des dispositifs outre-mer de défiscalisation était en cours, en vue d'une profonde évolution avant 2017.** Aussi, Jean-Paul Tuiava et Philippe Gomes ont demandé que soient levées sans délai toutes les incertitudes qui conduisent au ralentissement de l'activité des entreprises impliquées dans des projets à l'échéance plus lointaine.
- ★ **Philippe Vigier**, quant à lui, a souhaité des précisions **sur le financement des nouvelles mesures de sécurité, en particulier les conséquences de celles-ci sur le budget de la Défense** au moment même, où dans le cadre du projet de loi Macron, le Gouvernement recourt aux sociétés de projet.
- ★ En outre, et alors que quelques jours auparavant, le Président de la République affirmait que « sa politique économique portait ses fruits », **Philippe Vigier a interrogé le Gouvernement sur la trajectoire des finances publiques et en particulier sur la réduction des dépenses publiques.**
- ★ A l'ensemble de ces questions, les réponses du Gouvernement sont restées évasives et n'ont malheureusement pas été à la hauteur des défis que notre pays doit maintenant relever rapidement.
- ★ Le groupe UDI continuera donc régulièrement d'interroger le Gouvernement sur ces questions budgétaires.

# Dans la presse

## Loi Macron: l'UDI déçue par un « gouvernement fermé » – AFP – 3 février 2015

L'UDI, qui disait avoir abordé le débat parlementaire sur la loi Macron avec un a priori favorable, a fait part mardi de sa « déception » face à « un gouvernement qui reste fermé » sur ses propositions.

« Nous avons pratiqué l'opposition constructive à chaque instant mais le gouvernement est resté fermé. Il y a beaucoup de déception de notre part », a déploré le chef de file de l'UDI à l'Assemblée, Philippe Vigier.

Le gouvernement « a refusé nos propositions sur l'ouverture à la concurrence pour le transport ferroviaire et sur le permis de conduire » dont l'UDI voulait déléguer le passage à des organismes privés, a-t-il regretté lors d'un point presse à l'Assemblée.

« Emmanuel Macron est là tout le temps mais tout seul. Où sont les autres ministres ? », s'est interrogé M. Vigier.

## L'UDI veillera à ce que « les digues ne sautent pas » aux départementales – AFP – 3 février 2015

L'UDI veillera à ce que les digues ne sautent pas aux départementales s'il y a des cantons où la gauche et le Front national s'affrontent au second tour, comme lors de la législative partielle du Doubs, a indiqué son chef de file à l'Assemblée nationale Philippe Vigier.

« Je ne donne pas de consigne de vote mais, si j'étais électeur dans le Doubs, je voterais PS » car le programme économique et social du Front national est « irréaliste » et « surfe sur la misère des gens », a déclaré mardi M. Vigier lors d'un point presse à l'Assemblée.

Dès dimanche soir, le président de l'UDI Jean-Christophe Lagarde avait appelé à voter en faveur du candidat socialiste dans le Doubs. Aux départementales des 22 et 29 mars, l'UDI sera alliée en binôme avec l'UMP dans de nombreux cantons.

Si jamais la droite devait être absente du deuxième tour dans certains cantons ou si la majorité départementale devait dépendre d'élus FN, « l'UDI ne sera pas pour que les digues sautent », a assuré M. Vigier. « Jamais nous ne ferons d'alliances avec le FN. Si jamais il y a des tentations, on le dira avec la même force », a-t-il insisté.

# Questions au Gouvernement

« Monsieur le Premier ministre, le 26 décembre 2008, Hervé Falciani livrait à l'administration fiscale française un listing dans lequel figuraient près de 100 000 noms de détenteurs de comptes à la banque HSBC et dans ses filiales, comptes non déclarés à leur administration fiscale d'origine. Parmi ces 100 000 noms figuraient environ 3 000 noms de concitoyens français. Plus de six ans plus tard, seules 62 de ces 3 000 personnes, soit à peine 2 %, ont fait l'objet de poursuites pénales, et la banque HSBC, coupable non seulement de complicité de fraude fiscale mais aussi d'incitation à la fraude fiscale, n'a fait l'objet d'aucune condamnation. Cette situation scandaleuse découle d'une double anomalie dans le droit français. »

**Charles de Courson, Député de la Marne, 10 février**

«... la Grèce nous propose de revoir sa dette de deux façons : l'une qui consisterait à ne pas rembourser la dette nominale et à concentrer de manière illimitée le remboursement sur les taux d'intérêt et l'autre, quelque peu inattendue compte tenu des difficultés que traverse ce pays, qui consisterait à indexer une partie du remboursement sur la croissance, avec le risque qu'il n'y ait aucun remboursement en l'absence de croissance. Un conseil européen des ministres des finances se tiendra le 11 février. Quelle est la position précise du Gouvernement sur le sujet ?

**Jean-Christophe Fromantin, Député des Hauts-de-Seine, 4 février**

« Nous n'avons cessé de vous alerter sur les conséquences désastreuses de vos décisions, mais vous ne nous avez ni écoutés ni entendus et je crains que le projet de loi pour la croissance et l'activité – dont le Président de la République lui-même reconnaît qu'il ne s'agit pas de la loi du siècle – ne permette pas à lui seul de pallier les manquements de votre politique. Il ne permettra d'ailleurs pas de répondre à la première des urgences, celle du chômage qui vient à nouveau d'augmenter pour atteindre un niveau record.

**Franck Reynier, Député de la Drôme, 3 février**

« Aujourd'hui même, la Fondation Abbé Pierre, pour la vingtième année consécutive, remet son rapport annuel. Ses conclusions sur le mal-logement dans notre pays sont dramatiques et viennent corroborer les chiffres publiés il y a quelques jours sur le nombre de logements construits l'an passé dans notre pays ... Cette réalité doit vous conduire, madame la ministre, non pas à gérer la pénurie, comme le Gouvernement le fait depuis maintenant deux ans, non pas à commenter les chiffres, mais à agir pour inverser cette tendance jamais vue dans notre pays, et qui a évidemment des conséquences tant sociales qu'économiques »

**Yves Jégo, Député de Seine-et-Marne, 3 février**